

que valent vos trésors ?

Une chaise « bistronomique »

Cette semaine, Patrice de La Chaussée-Saint-Victor soumet à notre expertise une « chaise ancienne » de style bistrot. Philippe Rouillac, notre commissaire-priseur nous en dit plus.



Philippe Rouillac. (Photo NR)

Le débat reste ouvert entre les spécialistes sur l'étymologie du mot bistrot, ou « bistro ». La croyance populaire lui fait tirer son origine des soldats russes présents à Paris en 1814 et qui s'exclamaient alors « *Bystro !* » (« vite ! » dans la langue de Tolstoï) pour presser les cafetiers parisiens de leur servir à boire avant qu'un officier ne les surprenne. Cependant, il est plus probable que ce mot soit issu du patois poitevin « *bistraud* », désignant

un marchand de vin. Quoi qu'il en soit, au début du 19^e siècle, le terme prend son essor depuis la capitale française et se répand dans l'Europe entière. Le bistrot devient un lieu incontournable d'un certain art de vivre « à la parisienne ».

Une chaise toujours produite

Très rapidement, il a fallu répondre à la demande importante de mobilier simple et solide pour meubler ces établissements qui voient le jour partout dans le vieux continent. L'ébéniste autrichien Michael Thonet invente, dans les années 1850, un procédé de production de masse pour ces chaises qui deviennent rapidement emblématiques. Le célèbre dossier de la mythique chaise 14, premier meuble produit en grande série, voit le jour en 1859. Le succès est immédiat. On estime que dès 1930, la fameuse chaise s'est déjà vendue à plus de 50 millions d'exemplaires. Elle est toujours produite aujourd'hui sous le numéro 214. À l'époque, une chaise Thonet ne coûte presque rien,



Une chaise qui connaît un essor au 19^e siècle. (Photo Rouillac)

alors qu'aujourd'hui les prix s'envolent.

Un modèle répliqué dans l'empire Austro-hongrois

Mais face au succès de Thonet, de nombreux concurrents ouvrent leurs propres fabriques de meubles en Allemagne et dans

l'empire Austro-hongrois, d'autant plus que le brevet du bois courbé expire. Un industriel autrichien, Jacob Kohn, fonde alors avec son fils Joseph son entreprise de mobilier et se positionne dès la fin du 19^e siècle comme le principal concurrent de Thonet. À la suite de rachats, l'entreprise est fusionnée avec Thonet en 1922 sous le nom de Kohn-Mundus-Thonet. Mais le nom de Kohn ne survivra pas au régime nazi. En 1937, l'aryanisation décidée par Berlin oblige Pilzer, le propriétaire de l'entreprise, à vendre ses parts à Thonet et à s'exiler. Kohn est alors totalement absorbé par Thonet. La chaise de Patrice semble très proche des modèles de Kohn du début du 20^e siècle. Pour en être certain, il faudrait pouvoir vérifier la présence de marques sous l'assise, car de nombreux fabricants ont copié et reproduit les productions des grands faiseurs de l'époque.

Le dossier est sculpté de motifs végétaux typiques de l'Art nouveau, et l'assise ronde donne un confort assez agréable à ces chaises. Bien que ce ne soit pas

le type de chaise de bistrot le plus recherché, la chaise de Patrice pourrait rendre heureux un collectionneur ou plus simplement un amateur cherchant à intégrer à son intérieur une part de l'histoire du mobilier industriel. Ainsi, Patrice, votre siège pourrait trouver preneur aux enchères pour environ 20 €. Évidemment, pas de quoi tomber à la renverse de sa chaise, mais amplement suffisant pour s'offrir un petit verre de vin dans votre bistrot préféré.

pratique

Vous avez un objet à proposer à notre expert : envoyez-nous ce que vous connaissez sur celui-ci, ainsi qu'une (ou plusieurs) photo en format jpeg (d'un poids compris entre 250 et 500 Ko) sur la boîte mail : tresors41@nrco.fr (attention, tresors sans accent). Vos coordonnées sont indispensables à la prise en compte de votre demande, mais vous pouvez réclamer l'anonymat en cas de publication.

Publireportage

Isolation des combles : Le premier geste pour maîtriser sa facture énergétique

Avec les hausses continues des prix de l'énergie, de plus en plus de ménages ont des difficultés à chauffer correctement leur intérieur. Isoler ses combles perdus est la première étape pour faire des économies sans se ruiner.

Mettre un col roulé et baisser son chauffage à 19° ne suffisent pas à maîtriser la hausse de sa facture énergétique surtout si son habitation est une passoire thermique. Mais avant de se lancer dans d'important et coûteux travaux de rénovation, le simple fait d'isoler ses combles perdus permettra de contenir en partie cette hausse.

Pour Yann Fromager, gérant de l'entreprise Fromager Isolation, ce type de travaux reste aujourd'hui « la seule solution pour réaliser des économies durables à moindre coût ». En effet, c'est un principe physique : l'air chaud monte et a tendance à vouloir s'échapper par le toit. L'isolation des combles va donc jouer le rôle de rempart. Elle va également favoriser une répartition homogène de la chaleur dans l'habitation. À l'inverse, en cas de forte chaleur, l'isolation jouera le rôle de régulateur thermique puisqu'en bloquant

les rayons du soleil, elle contiendra les calories à l'extérieur. Elle évitera ainsi que la maison monte trop vite en température, ce qui, au passage, aura pour avantage de limiter les frais de climatisation. « Néanmoins, pour arriver à des résultats probants, il faut utiliser des matériaux de bonne qualité. Pour nos chantiers, nous avons recours à des matériaux biosourcés : chanvre, ouate de cellulose ou fibre de bois », poursuit le technicien.

150 chantiers par an

Si ce type de travaux est mis en avant c'est qu'il existe encore aujourd'hui des aides importantes pour les réaliser. « Il s'agit de primes CEE (certificats d'économies d'énergie). Comme notre entreprise est certifiée RGE, les propriétaires qui font appel à nos services peuvent être éligibles à ces aides. Et afin de simplifier toutes les démarches, nous nous occupons de monter les dossiers pour le compte de nos clients », insiste Yann Fromager.

Depuis une vingtaine d'années, les équipes techniques de l'entreprise de Saint-Laurent-Nouan sillonnent les routes du département et réalisent en moyenne quelque 150 chantiers par an. « Nous intervenons également



sur le Loiret », note le gérant pour qui faire appel à une entreprise locale permet d'éviter des déconvenues. En effet, il sera plus facile après chantier de recontacter un acteur de proximité qu'une entreprise dont le siège est basé à l'autre bout de la France.

En marge de ce type de travaux, l'entreprise prend également en charge l'isolation des plafonds des sous-sols afin d'éviter que le froid et l'humidité ne remontent, et la transformation des combles habitables en nouvel espace de vie.



81, rue de Crouy
Saint-Laurent-Nouan
02 54 20 34 95
www.fromager-isolation.fr
secretariat.isrc@gmail.com

